



## DECLARATION LIMINAIRE CAP des CPIP du 6 juillet 2017

Après de longs mois de mobilisation, la réforme statutaire du corps des CPIP produit ses premiers effets dont certains impactent déjà directement la CAP (arrêt de la préaffectation et modification des conditions de proposition au tableau d'avancement).

**Dans un contexte plus général d'incertitude et d'inquiétude sur les choix politiques concernant la fonction publique, la CGT insertion probation reste vigilante pour que des sujets comme la pénurie et la mauvaise répartition des effectifs en l'absence d'organigramme, l'application du passage en catégorie A ne soient pas relégués au rang de simples variables économiques.**

Cette CAP a vocation à traiter des **carrières individuelles des agents** : tableau d'avancement, stagiairisation, titularisation, disponibilités... autant de sujet qui appellent à une réflexion spécifique, globale, qui dépassent le cadre contraint de la CAP.

A ces points s'est ajoutée **une mini mobilité fermée et profilée** : la CGT insertion probation rappelle qu'elle est opposée à ces méthodes qui font fi des critères de mobilité et n'auront d'autres conséquences que de laisser des postes vacants dans des services déjà en difficulté.

La préparation de cette CAP soulève une fois de plus **la question de l'évaluation des élèves et des stagiaires**. Les difficultés sont nombreuses : ajustement des notes par les jurys, évaluations non notifiées aux apprenants concernés, inégalités d'appréciation entre les sites, déséquilibres inexplicables entre note pratique et note théorique...

La CGT Insertion Probation constate des décalages entre les attentes des terrains et celles de l'ENAP (outils d'évaluation, RBR...).

La CGT insertion probation rappelle que, comme le prévoient les textes, les candidats qui ont la moyenne ne devraient pas voir leur situation examinée en CAP autrement que pour simple validation.

**Concernant le tableau d'avancement, la CGT insertion probation dénonce une fois encore l'absence d'avis circonstancié et motivé** pourtant prévu par la note du 24/04/2017 pour les collègues qui se voient « non proposables ».

Cette année, **avec 24 postes**, le nombre de promotions offert à l'avancement est encore une fois trop faible et ne permettra pas à des collègues justifiant de plus de 20 années d'exercice d'en bénéficier.

**Le manque de transparence des critères utilisés pour établir des priorités et l'inexplicable et infondée régionalisation des postes créent encore davantage d'inéquité.**

**Formation, évaluation, avancement : autant de sujets pour lesquels les agents attendent des réponses sans que la DAP n'ait à ce jour désigné l'interlocuteur qui aura un réel pouvoir de décision.**

*Le 6 juillet 2017*

*Les élus CAP CGT insertion probation*

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>